



SUSPENSIONS MINIMALES DE HOCKEY CANADA AU HOCKEY JUNIOR

Mise à jour : Juin 2022



Maltraitance – Règle 11			
Règle n°	Type	Punition	Suspension
11.2 (e)	Punition d'extrême inconduite	Comportement irrespectueux et abusif	1 match
11.2 (f)	Punition d'inconduite grossière	Comportement irrespectueux et abusif	2 matchs
11.3 (c)	Punition de match	Cracher	5 matchs
11.4	Punition d'inconduite grossière	Discrimination	Suspension indéfinie jusqu'à la tenue d'une audience (toute suspension doit être d'au moins cinq matchs)
11.5 (c)	Punition de match	Agression physique des officiels	Suspension pour une période indéfinie jusqu'à la tenue d'une audience
Sanctions accumulées – Joueur ou officiel d'équipe			
11.2 (e)	Après deux punitions d'extrême inconduite en application de la règle 11.2 au cours d'une saison		2 matchs
11.2 (e)	Après trois punitions d'extrême inconduite ou plus en application de la règle 11.2 au cours d'une saison		Indéfinie
11.4	Après deux punitions d'inconduite grossière ou plus en application de la règle 11.4 au cours d'une saison		Suspension pour une période indéfinie jusqu'à la tenue d'une audience

Mise en échec par-derrière – Règle 7.5		
Punitions possibles	Suspension	Amende
Punition mineure et punition d'extrême inconduite	Aucune suspension minimale	
Punition majeure et punition d'extrême inconduite	Suspension minimale de 2 matchs	
Punition de match	Suspension minimale de 5 matchs	
Accumulations : Un joueur se voit imposer une suspension minimale de 2 matchs s'il écope d'une 3 ^e punition mineure pour une mise en échec par-derrière au cours d'une même saison. Une suspension supplémentaire de 2 matchs est imposée pour toute punition mineure subséquente pour la même infraction au cours de la même saison.		
Contact à la tête – Règle 7.7		
Punitions possibles	Suspension	Amende
Punition mineure et punition d'inconduite	Aucune suspension minimale	
Punition majeure et punition d'extrême inconduite	Suspension minimale de 2 matchs	
Punition de match	Suspension minimale de 5 matchs	
Accumulations : Un joueur se voit imposer une suspension minimale de 2 matchs s'il écope d'une 3 ^e punition mineure pour un contact à la tête au cours d'une même saison. Une suspension supplémentaire de 2 matchs est imposée pour toute punition mineure subséquente pour la même infraction au cours de la même saison.		

Donner du genou – Règle 7.8		
Punitions possibles	Suspension	Amende
Punition mineure double	Aucune suspension minimale	
Punition majeure et punition d'extrême inconduite	Suspension minimale de 2 matchs	
Punition de match	Suspension minimale de 5 matchs	
Accumulations : Un joueur se voit imposer une suspension minimale de 2 matchs s'il écope d'une 3 ^e punition mineure double pour avoir donné du genou au cours d'une même saison. Une suspension supplémentaire de 2 matchs est imposée pour toute punition mineure double subséquente pour la même infraction au cours de la même saison.		
Frapper en bas des genoux – Règle 8.7		
Punitions possibles	Suspension	Amende
Punition mineure	Aucune suspension minimale	
Punition majeure et punition d'extrême inconduite	Suspension minimale de 2 matchs	
Punition de match	Suspension minimale de 5 matchs	
Accumulations : Un joueur se voit imposer une suspension minimale de 2 matchs s'il écope d'une 3 ^e punition mineure pour avoir frappé un adversaire en bas des genoux au cours d'une même saison. Une suspension supplémentaire de 2 matchs est imposée pour toute punition mineure subséquente pour la même infraction au cours de la même saison.		
Faucher les patins – Règle 8.8		
Punitions possibles	Suspension	Amende
Punition mineure double	Aucune suspension minimale	
Punition de match	Suspension minimale de 5 matchs	
Accumulations : Un joueur se voit imposer une suspension minimale de 2 matchs s'il écope d'une 3 ^e punition mineure double pour avoir fauché les patins d'un adversaire au cours d'une même saison. Une suspension supplémentaire de 2 matchs est imposée pour toute punition mineure double subséquente pour la même infraction au cours de la même saison.		
Obstruction du gardien de but – Règle 8.5		
Punitions possibles	Suspension	Amende
Première punition mineure à une équipe au cours d'un match : Punition mineure	Aucune suspension minimale	
Deuxième punition mineure à une équipe au cours d'un match : Punition mineure et punition d'extrême inconduite	1 match de suspension au joueur coupable de la deuxième infraction	
Troisième punition mineure ou plus à une équipe au cours d'un match : Punition mineure et punition d'extrême inconduite	- 2 matchs de suspension au joueur coupable de la troisième infraction ou plus - 1 match de suspension à l'entraîneur	500 \$ par occurrence
Punition majeure et punition d'extrême inconduite	2 matchs	
Punition de match	3 matchs	
Remarques : De plus, un joueur se voit imposer une suspension de 2 matchs s'il écope d'une 3 ^e punition pour obstruction d'un gardien de but au cours d'une même saison. Une suspension supplémentaire de 2 matchs est imposée pour toute punition pour obstruction du gardien de but subséquente au cours de la même saison.		
PUNITIONS MAJEURES ACCUMULÉES POUR DES INFRACTIONS AUTRES QU'UNE BAGARRE		
Incident	Suspension	Amende
Troisième infraction ou plus	Suspension minimale de 3 matchs	
PUNITIONS DE MATCH ACCUMULÉES (non mentionnées précédemment)		
Incident	Suspension	Amende
Première infraction	Suspension minimale de 2 matchs	
Deuxième infraction ou plus	Suspension minimale de 3 matchs	

PUNITIONS D'EXTRÊME INCONDUITE ACCUMULÉES POUR DES INFRACTIONS AUTRES QU'UNE BAGARRE		
Incident	Suspension	
Sixième infraction	Suspension minimale de 1 match	500 \$
Septième infraction	Suspension minimale de 2 matchs	750 \$
Huitième infraction	Suspension minimale de 3 matchs	1 000 \$
Neuvième infraction	Suspension minimale de 4 matchs	1 250 \$
Dixième infraction ou plus	Suspension indéfinie et étude du dossier	À DÉT.
Instigateur et agresseur – Règle 7.11		
Incident	Suspension	Amende
Deuxième infraction (à titre d'instigateur ou d'agresseur)	Suspension minimale de 1 match	500 \$
Troisième infraction (à titre d'instigateur ou d'agresseur)	Suspension minimale de 2 matchs	750 \$
Quatrième infraction (à titre d'instigateur ou d'agresseur)	Suspension minimale de 3 matchs	1 000 \$
Cinquième infraction (à titre d'instigateur ou d'agresseur)	Suspension minimale de 4 matchs	1 250 \$
Sixième infraction (à titre d'instigateur ou d'agresseur)	Suspension indéfinie et étude du dossier	À DÉT.
Deux bagarres lors d'un même arrêt de jeu :		
Les joueurs prenant part à la deuxième bagarre se verront imposer une suspension automatique.		
Incident	Suspension	Amende
Aucun instigateur de la deuxième bagarre	Suspension minimale de 1 match à chacun des joueurs	
Instigateur de la deuxième bagarre	Suspension minimale de 2 matchs à l'instigateur. Le joueur qui n'est pas l'instigateur n'est pas suspendu.	500 \$
Trois bagarres ou plus lors d'un même arrêt de jeu :		
<i>Quand trois bagarres ou plus surviennent lors d'un même arrêt de jeu, les joueurs prenant part à la deuxième bagarre et à toutes les bagarres subséquentes se voient imposer une suspension automatique.</i>		
S'il est déterminé qu'une équipe est l'instigatrice des bagarres multiples, les punitions minimales suivantes sont imposées :		
Incident	Suspension	Amende
Instigateur(s)	Suspension minimale de 5 matchs	
Tous les joueurs de l'équipe instigatrice ayant participé aux bagarres multiples	Suspension minimale de 2 matchs	
Entraîneur de l'équipe instigatrice	Suspension minimale de 1 match	
Équipe instigatrice		1 000 \$
Si les preuves démontrent clairement qu'une équipe était l'instigatrice des bagarres multiples, les joueurs de l'équipe non-instigatrice ne sont pas suspendus.		
Si aucun instigateur n'est déterminé, les punitions minimales suivantes sont imposées :		
Incident	Suspension	Amende
Tous les joueurs impliqués	Suspension minimale de 2 matchs	
Entraîneur de chaque équipe	Suspension minimale de 1 match	
Chaque équipe se voit aussi imposer une amende de 1 000 \$.		
Les joueurs impliqués dans la bagarre initiale ne font pas l'objet des punitions et des suspensions pour bagarres multiples.		
Quitter le banc des joueurs ou le banc des punitions – Règle 10.4		
Incident	Suspension	Amende
Joueur identifié	Suspension minimale de 6 matchs	1 500 \$
Bagarre orchestrée – Règle 7.10		
Incident	Suspension	Amende
Joueurs participant à une bagarre orchestrée (aucun instigateur)	Suspension minimale de 3 matchs	

Deuxième occurrence lors d'un même match (aucun instigateur)	Suspension minimale de 3 matchs aux joueurs impliqués. Les entraîneurs doivent être expulsés du match.	600 \$
Bagarre orchestrée lorsqu'un instigateur est identifié	Suspension minimale de 2 matchs à l'entraîneur	600 \$
Bagarre orchestrée lorsqu'un instigateur est identifié	Suspension minimale de 5 matchs au joueur fautif	
Bagarres avant un match, ou encore à la fin ou au début d'une période – Règle 7.10		
Personnes punies :	Suspension	Amende
Joueurs impliqués	Suspension minimale de 2 matchs	
Instigateur(s)	Suspension minimale de 5 matchs	
Entraîneur instigateur (s'il est identifié)	Suspension minimale de 3 matchs	1 500 \$
Bagarre lors des 10 dernières minutes d'un match		
Incident	Suspension	Amende
Première bagarre (lors des 10 dernières minutes d'un match)	Avertissement servi aux deux bancs	
Deuxième bagarre (lors des 10 dernières minutes d'un match)	Punition d'extrême inconduite aux entraîneurs	
Deuxième bagarre (lors des 10 dernières minutes d'un match, avec un instigateur)	Punition d'extrême inconduite SEULEMENT à l'entraîneur de l'équipe instigatrice	
Bagarre entre gardiens de but – Règle 7.10		
Incident	Suspension	Amende
Toute bagarre entre gardiens de but	Suspension minimale de 3 matchs	
Gardien de but qui traverse la ligne bleue de l'équipe adverse pour se bagarrer avec le gardien de but adverse	Suspension minimale de 5 matchs	
Deuxième infraction auprès d'un gardien de but adverse	Suspension minimale de 6 matchs	
Gardien de but qui quitte son enceinte pour se bagarrer avec tout joueur autre qu'un gardien de but	Suspension minimale de 2 matchs	
Retirer de l'équipement pour se bagarrer – Règle 10.6		
Incident	Suspension	Amende
Retirer son casque ou celui d'un adversaire pour le provoquer ou se bagarrer (inconduite grossière)	Suspension minimale de 1 match	
Retirer de l'équipement au banc	Suspension minimale de 1 match au joueur Suspension minimale de 1 match à l'entraîneur	
Deuxième occurrence – entraîneur et joueur	Suspension minimale de 2 matchs	
Punitions majeures pour bagarre ACCUMULÉES – Règle 7.10		
Incident	Suspension	Amende
Cinquième punition majeure pour bagarre	Suspension minimale de 1 match	
Sixième punition majeure pour bagarre	Suspension minimale de 3 matchs	750 \$ (amende à l'équipe)
Septième punition majeure pour bagarre	Suspension minimale de 4 matchs	1 000 \$ (amende à l'équipe)
Huitième punition majeure pour bagarre	Suspension minimale de 8 matchs	1 250 \$ (amende à l'équipe)
Toute punition majeure pour bagarre après la huitième	Suspension et amende à l'équipe à déterminer par la ligue	